



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tchad

Question écrite n° 5007

Texte de la question

M. Paul-Louis Tenaillon saisi par plusieurs organisations non gouvernementales attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la violation des droits de l'homme au Tchad, qui semble se poursuivre malgré le changement de gouvernement. Plusieurs personnes ayant dénoncé l'attitude du Gouvernement auraient été tuées, ainsi l'avocat Joseph Behidi (vice-président de la Ligue tchadienne des droits de l'homme), abattu par des militaires en février 1992. Il souhaite connaître l'état actuel des relations avec les autorités tchadiennes et savoir si des recommandations ont déjà été prononcées en ce sens.

Texte de la réponse

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des droits de l'homme au Tchad qui est effectivement préoccupante. Dans un passé tout récent, des exactions ont été commises par des éléments armés contre des populations civiles. Les exactions de certains membres de la garde républicaine dans le Logone oriental, au sud du pays, en avril, le massacre de Chokoyam au début du mois d'août sont malheureusement présents dans toutes les mémoires. La France a dénoncé ces atrocités avec la plus grande fermeté. En effet, elle tient le respect des droits de l'homme pour une priorité de sa politique étrangère et ne manque donc pas de réagir chaque fois que des violations des droits de l'homme sont portées à sa connaissance. C'est pourquoi la France multiplie ses interventions auprès des responsables tchadiens pour prôner le retour à la paix au sein de la population afin que le Tchad puisse devenir un État démocratique et moderne qui se consacre à son développement.

Données clés

Auteur : [M. Tenaillon Paul-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5007

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 1993, page 2496

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3164